

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D’AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 7 juillet 2025 à l’hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

Vanaly Leblanc	conseillère poste #2
Samuel Boudreau	conseiller poste #3
Julie Allain	conseillère poste #5
Sandra McBrearty	conseillère poste #6
Steven Olscamp	conseiller poste #4
Geneviève Labilloy	conseillère poste #1

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

136-07-2025 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

137-07-2025 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l’ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D’UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L’USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic
10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – VENTE CHEMIN MUNICIPAL # 5 876 021
11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – EMBAUCHE – COORDONNATEUR/TRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE
12. ADMINISTRATION – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 6 ET NUMÉRO 7 – PROJET MAISON DE LA CULTURE – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES
13. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES HORTICOLES – PROJET MAISON DE LA CULTURE
14. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – CAMION AUTOPOMPE SERVICES INCENDIES
15. DÉVELOPPEMENT - RÉOLUTION PORTANT SUR LES BIENFAITS DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET TOURISTIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
16. ADMINISTRATION – APPROBATION DU RÈGLEMENT 2025-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE

17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
19. CLÔTURE DE LA SÉANCE
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

138-07-2025 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

139-07-2025 **4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois.

140-07-2025 **5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2025**

Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 9 juin 2025;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

141-07-2025 **6. CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.

142-07-2025 **7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)**

Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, juin 2025, au montant total de 303 174,12\$(comptes payés au cours du mois, 143 226,13\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 159 947,99\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.

143-07-2025 **8. DEMANDE DE DONS**

CONSIDÉRANT les demandes de dons suivantes :

- Demande de commandite – Défi Alzheimer 2025
- Demande de soutien financier et logistique pour le Festival Western de Nouvelle

CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil autorise les dons suivants :

- Demande de commandite – Défi Alzheimer 2025, montant de 50,00\$.
- Demande de soutien financier et logistique pour le Festival Western de Nouvelle, un rabais de 50% sur la location des chalets du Camping de l'Auberge Miguasha et une aide en main-d'œuvre municipale pour le montage et le démontage des installations sur le site du festival.

144-07-2025

9. URBANISME – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 280 520 situé dans le secteur industriel comporte deux zones dont 141-Ic qui n'autorise pas l'usage « Transport et activités connexes » et la zone 140-Ia qui l'autorise;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 388 a fait ajouter l'usage « contraignant » et « peu ou pas contraignant » dans ces deux zones en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de remorquage de véhicules automobiles entre dans la catégorie « Transport et activités connexes » et est considéré comme un usage peu ou pas contraignant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le présent règlement s'est tenue le 9 juin 2025 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un 2^e projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal lors de la séance du 9 juin 2025;

Il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le règlement numéro 449 soit adopté.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic.

145-07-2025

10. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – VENTE CHEMIN MUNICIPAL # 5 876 021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot portant le numéro 5 876 021, inscrit au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Albert Limoge a manifesté son intérêt à acquérir une portion de ce lot correspondant à un ancien chemin d'accès;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne prévoit pas de conserver l'usage de ce chemin à des fins publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite, en contrepartie de cette vente, préserver le droit de passage de monsieur Renaud Landry sur cette propriété;

CONSIDÉRANT QUE les frais notariaux, administratifs et tous les autres frais liés à cette transaction seront entièrement à la charge de l'acheteur;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise la vente du lot numéro 5 876 021 (ou de la portion visée) à monsieur Albert Limoge, selon les modalités convenues;

QUE cette vente soit conditionnelle à l'inscription, dans l'acte notarié, d'une servitude de passage permanente en faveur de monsieur Renaud Landry, afin de lui garantir l'accès à sa propriété;

QUE tous les frais liés à cette transaction, incluant les honoraires notariaux, les frais d'arpentage s'il y a lieu, ainsi que les frais administratifs, soient entièrement à la charge de monsieur Albert Limoge;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

146-07-2025

11. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – EMBAUCHE – COORDONNATEUR/TRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur ou coordonnatrice aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire est essentiel pour assurer la planification, l'organisation et le développement des activités dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'affichage, d'analyse des candidatures et d'entrevue a été mené par la direction générale conformément aux pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur Frédéric Gagnon s'est démarquée par ses compétences, son expérience pertinente et son engagement envers le développement communautaire;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil procède à l'embauche de monsieur Frédéric Gagnon au poste de coordonnateur aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Frédéric Gagnon soit fixée à une date convenue avec la direction générale;

QUE les conditions de travail applicables soient celles prévues à la politique de gestion des ressources humaines de la Municipalité.;

QUE le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

147-07-2025

12. ADMINISTRATION – DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 6 ET NUMÉRO 7 – PROJET MAISON DE LA CULTURE – CONSTRUCTIONS SCANDINAVES

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réaménagement intérieur et d'ajout d'un préau sont en cours conformément au contrat attribué à Construction Scandinaves dans le cadre du dossier d'architecture 23-727 préparé par la firme Pierre Bourdages Architecte Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte responsable du projet a émis les certificats de paiement #6 et #7, en date respectivement du 23 juin 2025 et du 2 juillet 2025, lesquels certifient l'avancement des travaux et recommandent le paiement des montants indiqués;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement #6 couvre la période du 1er avril au 31 mai 2025 pour un montant de 23 107,14 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de paiement #7 couvre la période du 1er au 30 juin 2025 et correspond à une libération partielle de la retenue, pour un montant de 24 010,82 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissibles soit en vertu des règlements d'emprunt en vigueur, soit dans le cadre des programmes de subvention obtenus pour ce projet, notamment LEGS – Patrimoine Canada et Signature Innovation – MRC Avignon;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des certificats de paiement suivants, tel que recommandé par l'architecte :

Certificat de paiement #6, daté du 23 juin 2025 : 23 107,14 \$ avant taxes

Certificat de paiement #7, daté du 2 juillet 2025 : 24 010,82 \$ avant taxes;

QUE ces paiements soient attribués, selon la ventilation applicable, soit au règlement d'emprunt correspondant au projet, soit aux programmes de subvention LEGS – Patrimoine Canada et Signature Innovation – MRC Avignon, conformément aux règles d'admissibilité;

QUE la trésorerie soit autorisée à procéder aux paiements selon les modalités prévues.

148-07-2025

13. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES HORTICOLES – PROJET MAISON DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement paysager et d'horticulture ont été réalisés par Services Horticoles La Fée Gantée inc. dans le cadre du projet de réaménagement de la Maison de la culture de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE trois factures ont été déposées pour des services rendus à différentes étapes du chantier;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles aux aides financières reçues dans le cadre des programmes LEGS – Patrimoine Canada, Signature Innovation – MRC Avignon, ainsi qu'au règlement d'emprunt autorisé pour le projet;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des trois factures suivantes émises par Services Horticoles La Fée Gantée inc., pour des travaux réalisés dans le cadre du projet Maison de la culture :

- Facture n° 2155, datée du 16 juin 2025, pour les travaux réalisés les 8, 9 et 10 juin 2025 (pose de terre, gazon, criblure, aménagement du stationnement et creusage de fossé) – montant de 5 287,50 \$ avant taxes;
- Facture n° 2158, datée du 22 juin 2025, pour les travaux réalisés du 17 au 19 juin 2025 (travaux horticoles, ajout de gazon, pose de pierres, terrassement et excavation) – montant de 4 430,00 \$ avant taxes;

- Facture n° 2152, datée du 25 mai 2025, pour les travaux réalisés durant la semaine du 19 mai 2025 (installation de pierre 0-3/4, excavation et terrassement des sentiers, criblure, pierre de rivière, pose de gazon) – montant de 6 902,50 \$ avant taxes;

QUE le montant total des trois factures s'élève à 16 620,00 \$ avant taxes ;

QUE ces dépenses soient comptabilisées et imputées selon la ventilation applicable, soit aux programmes de subvention LEGS – Patrimoine Canada, Signature Innovation – MRC Avignon, et au règlement d'emprunt associé au projet de la Maison de la culture;

QUE la trésorerie soit autorisée à effectuer les paiements requis, selon les modalités convenues.

149-07-2025

14. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PAIEMENT – CAMION AUTOPOMPE SERVICES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a procédé, par appel d'offres SSIN-2023-01, à l'achat d'un camion autopompe neuf pour son service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE cette acquisition est financée en vertu du règlement d'emprunt numéro 435, au montant de 804 704,00\$ et que le déboursement final du financement est toujours en attente;

CONSIDÉRANT QUE la firme Camions Carl Thibault a transmis la facture numéro 8518, datée du 7 mars 2025, pour un montant total de 706 845,00 \$ avant taxes, tel que convenu au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au paiement de cette facture dans les délais requis, et qu'un prêt-pont temporaire est nécessaire pour couvrir cette dépense en attendant le déboursement officiel du règlement d'emprunt;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 8518 de Camions Carl Thibault, datée du 7 mars 2025, pour un montant total de 706 845,00\$, excluant les taxes applicables, relativement à l'achat du camion autopompe neuf (châssis Freightliner 2025, série 1FVACYD22SHVY9468);

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 435, dès que les fonds seront déboursés;

QUE la Municipalité autorise la mise en place d'un prêt-pont temporaire, auprès de l'institution financière Caisse Desjardins de la Baie-des-Chaleurs, pour couvrir cette dépense en attendant le versement du financement;

QUE le montant du prêt temporaire soit de 804 704,00\$, comme prévu au règlement d'emprunt approuvé numéro 435;

QUE la mairesse, Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

150-07-2025

15. DÉVELOPPEMENT - RÉOLUTION PORTANT SUR LES BIENFAITS DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES ET TOURISTIQUES DANS LE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le développement des infrastructures communautaires et touristiques contribue directement à la qualité de vie des citoyens et à la vitalité du milieu;

ATTENDU QUE des programmes de subventions comme Nouveaux Horizons pour les aînés permettent à des organismes locaux de réaliser des projets structurants au bénéfice de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le Club des 50 ans et plus de Nouvelle, la Corporation du patrimoine de Nouvelle, le Club de courses de Nouvelle, la Fabrique de Nouvelle et la Municipalité ont obtenu des subventions via le programme Nouveaux Horizons pour les aînés totalisant près de 118 500,00 \$ en 2025 pour la modernisation du parc de la Fabrique, de la salle de l'Escale, de la salle communautaire de l'Hippodrome et du sous-sol de l'Église;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une entente avec la Fabrique pour la gestion du terrain avoisinant de l'Église et que c'est cette entente qui permet le développement du projet de la Corporation du patrimoine;

ATTENDU QUE la Corporation du patrimoine utilise également la salle Escale, notamment par l'intégration récente des Fermières au sein de son organisme, qui profiteront aussi des améliorations des espaces via le projet du Club des 50 ans et plus;

ATTENDU QUE ces démarches témoignent de l'engagement des organismes du milieu et de leur volonté de contribuer activement au développement de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le conseil reconnaît l'importance des incitatifs communautaires dans l'amélioration des infrastructures municipales, communautaires et touristiques;

QUE le conseil reconnaît officiellement l'apport des organismes locaux au développement de la communauté et à la création de milieux de vie dynamiques;

QUE le conseil souligne la contribution du Club des 50 ans et plus ainsi que la Corporation du patrimoine pour leurs efforts et leur contribution au mieux-être collectif de la Municipalité de Nouvelle en contribuant à la hauteur de 10 % la valeur globale de leurs projets Nouveaux Horizons respectifs, afin de bonifier et compléter les travaux à la salle communautaire de l'Escale qui appartient à la Municipalité;

QUE cette somme puisse servir à financer une partie du lave-vaisselle industriel de la cuisine de l'Escale souhaité par le Club des 50 ans et plus et un projet à être défini par la Corporation du patrimoine dans le local des fermières;

QUE le conseil souligne également la contribution de l'Association sportive de Nouvelle au développement de la surface multisports via un projet déposé auprès de la MRC, ainsi que celle du Club de courses de Nouvelle, qui a permis de bonifier les installations de l'hippodrome grâce aux programmes Nouveaux Horizons et du FSDOT (Fonds de Soutien au Développement de l'Offre Touristique du Québec);

QUE le conseil en profite également pour souligner l'obtention d'une subvention Nouveaux Horizons à la Fabrique pour l'installation d'une nouvelle thermopompe au sous-sol de l'Église et qu'elle remercie l'organisme pour sa collaboration au niveau du projet de la Corporation du patrimoine au Parc de la Fabrique;

QUE le conseil profite de l'occasion pour encourager les autres organismes du milieu à soumettre des projets structurants, en collaboration avec la municipalité, afin de continuer d'améliorer les infrastructures et les services offerts à la population.

151-07-2025

16. ADMINISTRATION – APPROBATION DU RÈGLEMENT 2025-01 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AVIGNON-BONAVENTURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est membre de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure («RGMRA»);

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin 2025, la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure a résolu d’adopter un règlement d’emprunt décrétant une dépense n’excédant pas 393 703,00 \$ et un emprunt du même montant pour l’achat d’un chargeur sur roues pour les opérations lieu d’enfouissement technique (LET) de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu une copie de ce règlement d’emprunt portant le #2025-01 dans les 15 jours suivant son adoption;

CONSIDÉRANT QU’il s’agit aujourd’hui de la première séance ordinaire de la Municipalité depuis la réception du règlement d’emprunt # 2025-01;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle conformément à l’article 468.38 de la Loi sur les cités et villes, approuve le règlement d’emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion de matières résiduelles Avignon-Bonaventure et lui en donne avis en lui transmettant une copie de la présente résolution;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l’unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle approuve le règlement d’emprunt # 2025-01 de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure;

QU’une copie de la présente résolution soit transmise à la secrétaire-trésorière de la RGMRA, madame Cathy Cauvier.

152-07-2025

17. VARIA

Aucun point de varia n’est ajouté lors de cette séance.

153-07-2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

154-07-2025

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

155-07-2025

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h45.



Rachel Dugas
Mairesse



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.